



Ville de Lautrec



AUTORISATION MUNICIPALE

Occupation du domaine public

PLATEAU DE LA SALETTE

Nom du demandeur : Messieurs Pierre L'HOSTE et Pierre GUENAT

Pour le compte de : MAISNIE DES LOUPS DE L'ARN

Affaire suivie par : Police Rurale GCC GIMENEZ – 05.63.75.99.43.

Référence : TD/AG-202609-01

Je soussigné Monsieur Thierry DAGUZAN,
Agissant en qualité de Maire de la Commune de Lautrec, département du Tarn
Délivre par la présente une autorisation d'occupation du domaine public exceptionnelle
à l'association **MAISNIE DES LOUPS DE L'ARN** de Lautrec représentée par
Messieurs Pierre L'HOSTE et Pierre GUENAT co-présidents à l'occasion de la
manifestation médiévale.

Lieu, date et heure de l'occupation autorisée :

- *Plateau de La Salette côté EHPAD face aux Pyrénées à Lautrec,*
- *Du vendredi 18 septembre à 08h00 au dimanche 20 septembre 2026 à 21h00.*
- *Occupation du domaine public sur 495 mètres linéaires.*

Observation particulière :

- *Le pétitionnaire est tenu de réparer tous les dommages qui sont causés au domaine public ou à ses dépendances, ou muret, ou espace vert qui sont endommagés durant l'occupation des sols,*
- *Aucune gêne n'est tolérée à la circulation chemin de l'abreuvoir – accès EHPAD durant l'occupation des sols*
- *La présente autorisation est accordée aux dates mentionnées supra, à titre précaire et révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect des dispositions précitées.*
- *Elle est personnelle et incessible.*

Fait à Lautrec, le 20 juillet 2026

Le Maire,
Thierry DAGUZAN



MIS EN GÈNE le 23/07/2026